

« ÉCRIRE / INSCRIRE : ÉCRITURES PLURIELLES »

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES
(STRASBOURG, 9 JUIN 2017)

Juliette DELOYE et Anne RAUNER

Dans le cadre de l'axe de recherche « Sources, savoirs, méthodes » de l'ARCHE-EA 3400 et en collaboration avec les participants à l'atelier VOCES, cette journée d'études transpériode et interdisciplinaire organisée par Juliette Deloye et Anne Rauner, doctorantes à l'ARCHE-EA 3400, a été consacrée aux « Écritures plurielles » entre le Moyen Âge et le XX^e siècle¹. Par cette expression, nous désignons la réunion de plusieurs écritures sur un même feuillet ou un même document. Si les historiens utilisent des termes tels que « strates d'écriture », « écritures multiples » ou « écriture collaborative », les deux premiers renvoient fortement à la matérialité de l'écrit, quand le second ne laisse pas toujours de trace matérielle de la pluralité des « auteurs ». En cela, les écritures plurielles présenteraient une troisième voie, partant d'un fait matériel auquel le chercheur ne pourrait se cantonner dans son analyse. Les écritures plurielles invitent à étudier d'une part le rapport d'« individu à document », et d'autre part le rapport d'individu à individu. Par là, l'analyse purement matérielle de la présence de plusieurs écritures sur un même document peut être déplacée vers celle des actions d'écriture². Les traces d'action passée que sont les écrits ne sont pas seulement le fruit d'une activité graphique. Ce postulat guide le regard vers les modalités d'organisation de l'écriture collective : division du travail, collaboration, concertation, compromis, domination, stratégies... L'étude des écritures plurielles s'inscrit donc dans les démarches qui considèrent les pratiques de l'écrit comme un observatoire pour entrer dans l'analyse des rapports sociaux qui produisent des écrits et agissent avec eux. Elle contribue ainsi à l'étude des liens entre écrits et construction des identités et à questionner les figures d'auteurs. Les historiens, les linguistes ou les littéraires

¹ « Écrire/Inscrire : écritures plurielles ». Journée d'études organisée par Juliette Deloye et Anne Rauner (Strasbourg, 9 juin 2017).

² GRIHL, *Écriture et action. XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

sont confrontés à des écrits et par-là sont amenés à analyser des écritures plurielles ; ils le font parfois mécaniquement. Cette journée d'études envisageait les écrits comme source sur l'écriture même, pour comprendre le fait même d'écrire, comme acte à la fois pratique et social.

Gestes graphiques³

Vincent Debiais (CNRS, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers) soumet la notion d'écritures plurielles « à l'épreuve de l'épigraphe ». Examiner les écritures plurielles dans le cadre de l'épigraphe oblige en effet à ne pas réduire la page épigraphique au support d'une seule inscription si l'on veut découvrir, derrière l'apparence d'une écriture unique, la pluralité des gestes graphiques, des acteurs et des temporalités. Les premières inscriptions funéraires furent gravées au XII^e siècle dans le cloître de la cathédrale de Roda de Isábena en Aragon pour faire écho aux pages de l'obituaire rédigé au même moment sur parchemin. Leur dispersion dans les quatre galeries claustrales fait du cloître tout entier le support de la mémoire canoniale tandis que la pluralité des écritures générée par l'ajout de nombreuses inscriptions jusqu'au XIV^e siècle montre le temps long de la construction mémorielle. V. Debiais identifie un phénomène similaire à l'échelle de l'objet lui-même. C'est le cas en particulier de l'épitaphe sur le sarcophage de l'infante Sancha dans le panthéon royal de San Isidoro de León dont l'écriture s'est étalée sur plus d'un siècle à partir de 1159. La comparaison et les similitudes de chaque partie de l'inscription avec d'autres sources (martyrologe, épitaphes d'autres infantes, récits de miracles, etc.) montrent la correspondance entre les changements de graphie et des moments précis de l'élaboration de la mémoire royale. La présence d'écritures plurielles ne compromet pas pour autant l'unité visuelle du texte ; elle témoigne bien au contraire de l'inscription du monument dans l'histoire. Elle oblige par conséquent le chercheur à penser les différents temps du texte, mais aussi à associer dans un même réseau textuel manuscrits et inscriptions.

Le lien entre écritures plurielles et mémoire est particulièrement visible dans les nécrologes et obituaires évoqués par Laura Pani (Université d'Udine). « Livres ouverts » par définition, ils sont en effet rédigés sur le temps long par de très nombreux scribes et la présence des écritures plurielles est l'une de leurs caractéristiques majeures. Pourtant, aucune étude paléographique réelle n'en a été jusqu'alors proposée, alors même qu'Armando Petrucci avait souligné l'intérêt de ce réservoir d'écriture pour l'histoire des pratiques scripturaires et identifié trois types de scribes possibles : les membres de l'institution religieuse qui utilisent l'obituaire ou des personnes qui lui sont liées, un « étranger » (dans le cas d'une occurrence unique), les membres de la famille du

³ Présidente de séance : Sylvie Donnat (UMR 7044 Archimède, Université de Strasbourg).

défunt quand la même main n'apparaît que pour une unique famille. Partant de ce constat, L. Pani entreprend de mener une étude paléographique des écritures plurielles de l'obituaire de la confrérie des forgerons d'Udine (milieu XIV^e siècle-début XVI^e siècle) dont elle présente les principaux résultats⁴. Des écritures différentes sont utilisées pour structurer la page : elles distinguent le calendrier, inscrit dans une écriture gothique livresque, des entrées nécrologiques rédigées en *cancelleresca*, en écriture livresque ou notariale. On distingue par ailleurs une forte hétérogénéité dans la maîtrise du geste graphique selon que le scripteur est un professionnel de l'écrit ou non, qu'il appartient à telle ou telle catégorie sociale, qu'il opte pour le latin ou la langue vernaculaire. L'emploi très fréquent de la *cancelleresca* au XIV^e siècle dans l'obituaire et sa maîtrise très inégale s'explique probablement par la forte familiarité des scripteurs avec cette forme graphique acquise lors de l'apprentissage de l'écriture. Au XV^e siècle, ce modèle ayant disparu et les écritures notariales étant trop complexes pour être imitées, c'est la *mercantesca* qui est parfois employée. L. Pani rappelle donc que les écritures plurielles ne peuvent être comprises sans être replacées dans leur contexte géographique et chronologique et qu'à défaut de permettre l'identification systématique des scripteurs, l'analyse paléographique est un outil indispensable pour définir les pratiques scripturaires, en particulier dans le cas des écritures plurielles.

Écrits de particuliers, écrits de professionnels⁵

Isabelle Bretthauer (Université de Caen-Normandie, CRAHAM-UMR 6273 UCN/CNRS) analyse la confrontation entre écrits de particuliers et écrits de professionnels en s'appuyant sur le premier livre de raison des Perrote de Cäiron, famille de la petite noblesse normande possessionnée entre Bayeux et Caen⁶. Rédigé entre 1473 et 1489 par Jean, Nicolas III et Étienne Perrote qui détiennent la seigneurie en indivision, ce livre de raison fut aussi complété par des officiers de la seigneurie et, fait bien plus rare, par des tabellions. S'y côtoient ainsi des événements de la vie de la famille, des données liées à l'administration de la seigneurie et faisant parfois l'objet de mises à jour, ainsi que des minutes copiées et signées par les tabellions. Les écritures plurielles et les « ruptures visuelles » qu'elles génèrent révèlent donc la circulation de l'information entre les différents acteurs de la gestion de la seigneurie et l'existence d'un « réseau informationnel » né du souci de bonne administration

⁴ Laura PANI, « Il “Libro dei benefattori” della confraternita udinese dei Fabbri di San Nicolò », dans Laura PANI et Vittoria MASUTTI (dir.), *Gli obituari delle confraternite udinesi dei Fabbri e degli Alemanni*, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo (Fonti per la Storia della Chiesa in Friuli. Serie medievale, 17), 2015, p. 31-277 et p. 345-363.

⁵ Présidente de séance : Laurence Buchholzer (ARCHE-EA 3400, Université de Strasbourg).

⁶ Le texte complet de cette communication sera publié dans les *Annales de Normandie* au cours de l'année 2018.

des biens. L'analyse paléographique du livre de raison des Perrote amène de plus à distinguer de nettes spécificités dans le tracé des écritures comme dans les normes graphiques mises en œuvre selon que le texte a été inscrit ou non par un professionnel de l'écriture.

La recherche de Pierre-Édouard Latouche (Université du Québec, Montréal) porte sur les actes en dépôt et l'écriture notariale à Montréal entre 1700 et 1750. Contrairement à une idée reçue selon laquelle le notaire, au XVIII^e siècle, se réservait la rédaction de l'acte notarié, reléguant les contractants au rang d'acteurs passifs, une multitude de mains rédigent les actes dits « en minute » : on note parfois l'écriture du clerc de notaire et, à l'occasion, celles des particuliers qui, au-delà de la signature, peuvent rédiger ou faire rédiger par un tiers des actes déposés par la suite chez le notaire et complétés par ce dernier. Visuellement identifiables à même le corps de l'acte, dans la discontinuité graphique entre la cursive notariale et celle des particuliers, les actes en dépôt soulèvent plusieurs questions : comment le notaire reçoit-il ces textes écrits par d'autres ? Lorsque ceux-ci sont rédigés par un particulier, le notaire y voit-il l'œuvre d'un rival potentiel au moment même où les notaires royaux cherchent à limiter toute compétition ? Que disent les traités de notariat sur cette mitoyenneté entre l'écriture du notaire et celles d'autres scripteurs ? En analysant cette rencontre scripturaire dans un corpus d'une trentaine d'actes en dépôt repérés dans les marchés de construction passés à Montréal entre 1700 et 1750 (conservés aux Archives nationales du Québec), P.-É. Latouche éclaire comment, à travers la rédaction de l'acte notarié, se sont négociées les limites entre l'individu et la sphère publique étatique.

Collaborations⁷

Laetitia Sauwala (Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle) étudie le processus d'écriture d'un manuscrit de théâtre et analyse les modalités d'intégration de ces résultats à une nouvelle édition critique. *Le Mystère des Trois doms* a été composé en 1509 en vue d'une représentation qui a eu lieu sur trois jours les 27, 28 et 29 mai 1509 à Romans. Le manuscrit a été copié par trois mains principales, qui ont ensuite corrigé ou ajouté certains passages ; une autre main est largement intervenue tout au long du mystère pour modifier, déplacer ou ajouter d'autres passages, parfois en marge des feuillets, parfois sur des feuillets insérés ; une dernière main est intervenue plus ponctuellement sur certains feuillets afin de rajouter des éléments en marge. Le manuscrit, d'un aspect parfois peu soigné, a donc été remanié tout au long de son élaboration, et conserve la trace des modifications qui ont été apportées au texte. Il a en outre été composé par deux auteurs différents, dont nous connaissons

⁷ Présidente de séance : Emmanuelle Sempere (EA 1337 Configurations littéraires, Université de Strasbourg).

l'identité : en effet, le livre des comptes de la représentation de 1509 a été conservé et retrace avec une grande précision les conditions de création du mystère. La confrontation entre les informations fournies par le livre des comptes et l'étude codicologique du manuscrit du mystère permet donc d'interpréter l'ensemble des modifications et de reconstituer le processus d'écriture ayant abouti à la constitution du texte joué lors de la représentation de mai 1509. Abordant le manuscrit en philologue, L. Sauwala réfléchit à la place que peuvent ou doivent prendre les nombreuses interventions sur les manuscrits dans une édition critique. Si elles en sont généralement absentes, leur présence enrichit notre compréhension du processus d'écriture des textes de théâtre.

Sylvain André (Université Paris-Sorbonne, CHECLA-CLEA-EA 4083) interroge quant à lui la fonction des billets et des comptes rendus dans l'économie générale de la production documentaire du gouvernement à la fin du règne de Philippe II. En marge des documents normalisés produits par le pouvoir et les grands Conseils, se sont développés des écrits informels, réactivés notamment par l'émergence de nouvelles procédures de consultation. Les résultats des réunions de spécialistes et les conciliabules entre secrétaires y trouvaient un moyen d'expression, transformant ainsi l'outil scripturaire en espace de conversation. La similitude entre la lettre de ces documents et l'oralité en est la preuve, et explique la difficulté à laquelle est confronté l'historien de remettre en ordre des échanges qui se succèdent, comme au fil d'une discussion. En démêlant l'enchevêtrement des plumes, parfois nombreuses, qui se juxtaposent sur le document, S. André identifie les itinéraires conduisant à la décision royale. Au-delà des informations communiquées, on voit se dessiner, au fur et à mesure de l'accumulation des traces, un espace de collaboration, de confrontation des avis, de négociation et, parfois aussi, d'affrontement. Ces espaces étaient des brouillons de la décision, rédigés à plusieurs voix, et dont la finalité était le plus souvent de dégager des consensus entre les différents acteurs afin de parvenir aux meilleures résolutions. Billets et comptes rendus cessent alors d'être de simples modalités de transmission des savoirs pour devenir des mécanismes aléthurgiques⁸ permettant de faire advenir la vérité nécessaire au bon gouvernement. Tandis que les documents formalisés des grands Conseils assuraient une continuité visible du devoir de conseil, billets et comptes rendus modifiaient de façon sous-jacente les voies de la consultation et de la décision.

⁸ « L'aléthurgie serait, étymologiquement, la production de la vérité, l'acte par lequel la vérité se manifeste » (Michel Foucault).

Itinéraires⁹

Judith Lyon-Caen (EHESJ, CRH-GRIHL) s'attache quant à elle à l'étude du témoignage de Janina Heschel, *À travers les yeux d'une fille de douze ans*¹⁰. Il raconte à la première personne l'expérience d'une jeune fille juive dans le ghetto de Lvov puis dans le camp Janowski, dont elle parvient à s'évader à l'automne 1943 après avoir perdu ses parents. Le texte a été publié dès 1946 en Pologne dans une collection de témoignages éditée par la Commission historique juive de Cracovie. En reconstituant l'histoire de ce texte, de l'évasion de Janina à la publication du livre en passant par sa phase de rédaction, dans la clandestinité, à l'hiver 1943-1944, J. Lyon-Caen s'interroge sur les auctorialités plurielles d'un récit qui, pourtant, a bien été écrit par la jeune fille et relate bien son expérience singulière. Elle montre notamment comment le sauveteur de Janina (Michel Borwicz) est devenu son éditeur, et comment il a participé, comme éditeur, historien, mais aussi comme survivant du même camp Janowski et membre de la résistance juive de ce camp, à la production du texte. Manière de dire que les auctorialités multiples de ce livre de 1946 ne diminuent en rien son « authenticité » comme témoignage, au contraire : les mettre en évidence permet de faire apparaître des gestes testimoniaux multiples et emboîtés, et de réfléchir sur les conditions de production de la « voix » du témoin.

Pour clôturer les interventions, Fabien Simon (Université Paris-Diderot, ICT) propose de suivre l'itinéraire d'un imprimé du XVI^e siècle, le *Traité des chiffres ou Secretes manieres d'escrire* de Blaise de Vigenère, de sa publication en 1586 à 1827, lorsque l'ouvrage est annoté par un de ses lecteurs. Fabien Simon fait l'hypothèse que les annotations de l'exemplaire conservé à Strasbourg (BNU) sont de la main de Francis Willes, dont le nom apparaît avec la date de 1827, comme *ex-libris* manuscrit sur la page de garde de l'ouvrage. Il montre ainsi par quels types de notes marginales, de recompositions et de collages en fin d'ouvrage, Willes fait de l'imprimé un espace « ouvert », sur lequel le contexte de réception a des effets, y compris matériels. Lu par un cryptographe du XIX^e siècle – puisque c'est la fonction de Francis Willes, à la suite de son père Edward – le *Traité* de Vigenère redevient le manuel de cryptographie qu'il était, après d'autres formes de lectures possibles au fil de ses réceptions successives. Ce fonctionnement de l'ouvrage, co-écrit en quelque sorte par Vigenère et Willes dans cet exemplaire-ci, constitue une forme de « collaboration diachronique » (A. Blair) entre cryptographes. F. Simon envisage ainsi la manière dont le texte même est porteur des identités sociales multiples de son auteur grâce aux annotations marginales et autres collages qu'il y a laissés, mais

⁹ Présidente de séance : Audrey Kichelewski, ARCHE-EA 3400, Université de Strasbourg.

¹⁰ J. Lyon-Caen a co-édité ce témoignage : Janina HESCHELES ALTMAN, *À travers les yeux d'une fille de douze ans*, édité par Judith LYON-CAEN, Livia PARNES, traduit par Agnieszka ŻUK, Paris, Classiques Garnier, 2016.

aussi de son lecteur, « braconnant » (pour reprendre la métaphore de Michel de Certeau) dans un livre vieux de plus de deux siècles.

Conclusion

Pour conclure la journée d'études, Thomas Brunner (Université de Strasbourg, ARCHE-EA 3400) met en lumière les enjeux soulevés par les écritures plurielles au cours des différentes communications. Il souligne d'abord le rapport spécifique des écritures plurielles au temps, un temps forcément discontinu et non-linéaire, composé de moments d'écriture successifs, plus ou moins proches les uns des autres. Analyser les écritures plurielles, c'est donc, pour le chercheur, remonter progressivement le temps pour tâcher de déterminer ces instants d'écriture à partir d'un état « final » du texte. Mais comment parler d'un état « final » lorsqu'il y a écritures plurielles ? Celles-ci ébranlent en effet la notion de texte achevé/inachevé : tant qu'il y a ajout et donc modification de l'espace de la page, le document est réactualisé, acquiert ou retrouve un caractère utilitaire, voit son sens et son statut modifiés. Les écritures plurielles obligent par ailleurs à poser la question de l'auctorialité. Quelle est l'implication de chacun des scripteurs dans la production ou l'utilisation du document ? Quelle est sa maîtrise du geste graphique et quel sens donne-t-il à celui-ci ? Le chercheur doit également prendre en compte les réseaux documentaires dans lesquels s'insèrent les supports des écritures plurielles et d'autres documents en dépassant les typologies documentaires habituelles. En d'autres termes, c'est bien de la contextualisation du geste graphique dont il s'agit ici, en considérant le contexte dans son sens étymologique ; T. Brunner propose d'ailleurs le néologisme « conscripturalité » pour mettre en lumière son importance. Les écritures plurielles sont donc tout sauf un phénomène simple et elles mettent l'accent sur des questionnements fondamentaux dans l'analyse des sources, tant et si bien que seule une approche pluridisciplinaire permettra d'envisager les écritures plurielles dans toute leur complexité.